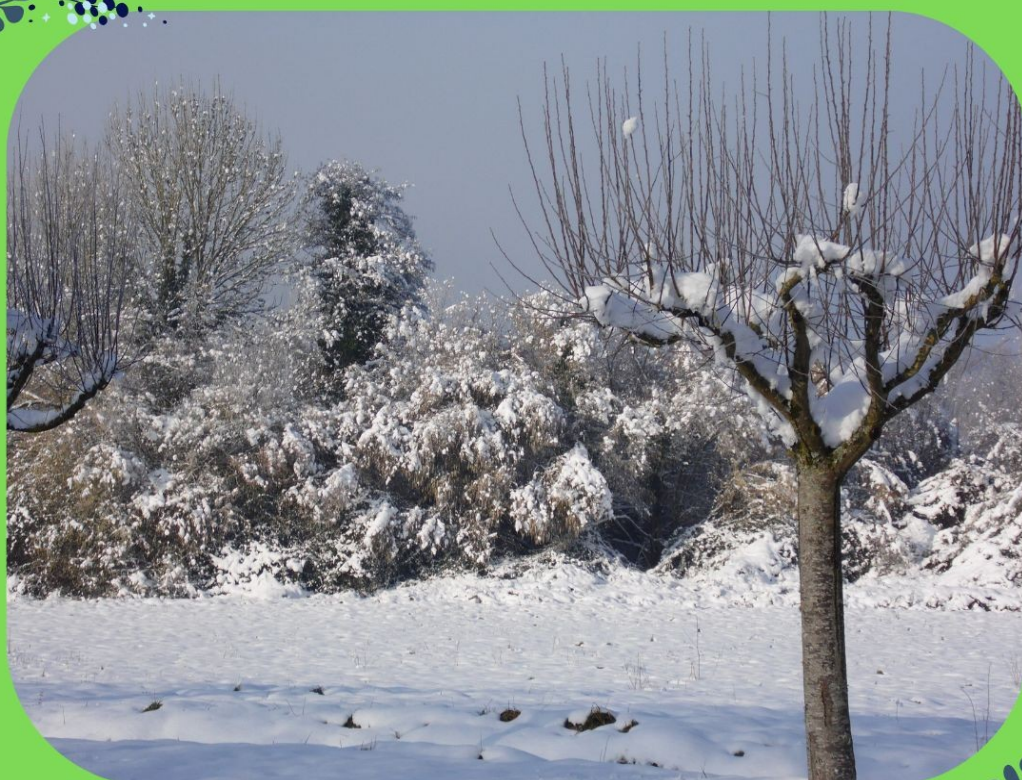


Bulletin municipal 2024



Bonneveau





LE MOT DU MAIRE

Chères habitantes, chers habitants,

Je souhaite tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale, aux agents communaux, aux présidents d'associations locales, ainsi qu'à tous les bénévoles qui, par leur engagement, contribuent au dynamisme de notre village tout au long de l'année.

Le tissu social est un pilier essentiel à notre qualité de vie et à l'harmonie de notre commune.

L'année 2024 touche à sa fin, malheureusement marquée par de nombreuses incertitudes, tant sur le plan sanitaire, économique qu'environnemental. Ensemble, nous avons dû faire face à une hausse des prix des matières premières, des denrées alimentaires et des énergies. Comme chaque foyer, notre collectivité subit ces hausses, mais nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taxes communales afin de ne pas alourdir la charge des habitants.

Nous poursuivons nos investissements dans la mesure de nos capacités budgétaires et toujours en sollicitant les aides financières de l'État, de la Région, du Département, de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois,

De nombreux travaux ont été réalisés cette année pour améliorer l'entretien et la sécurité :

- Le chemin piétonnier entre Bonneveau et Bessé-sur-Braye est terminé,
- Acquisition d'un véhicule communal suite à un vol,
- acquisition d'un tracteur tondeuse-balayeuse,
- achat d'appareils électroménagers :
 - a. un micro-ondes pour la salle associative
 - b. un micro-ondes pour la salle communale
 - c. un réfrigérateur pour la salle associative
 - d. un petit congélateur pour la salle communale
 - e. un meuble de rangement pour la cuisine de la salle associative
- Pose d'une porte vitrée dans l'entrée de la mairie
- Installation de radiateurs électriques dans la mairie

Vous trouverez dans ce bulletin le détail de ces réalisations ainsi que des informations sur les projets en cours, les événements à venir et les services proposés par la commune.

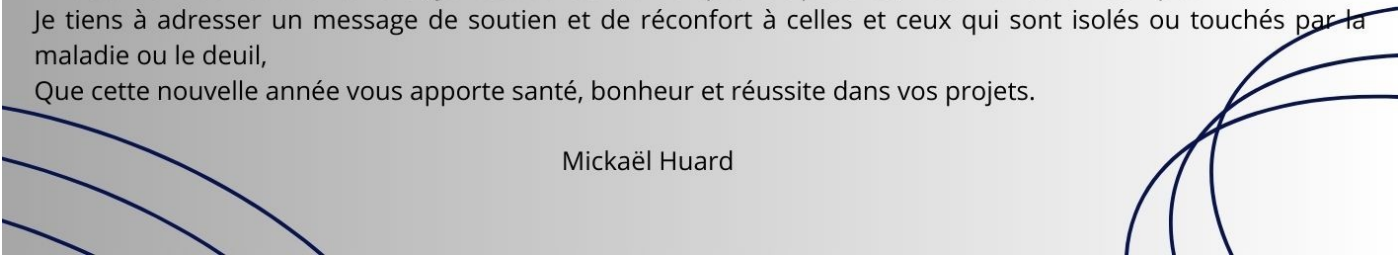
La traditionnelle cérémonie des vœux se tiendra **le vendredi 10 janvier 2025 à 19 heures**, à la salle communale. Ce sera un plaisir de vous y retrouver.

En attendant de vous rencontrer, je vous adresse, ainsi qu'à vos proches, mes meilleurs vœux pour 2025.

Je tiens à adresser un message de soutien et de réconfort à celles et ceux qui sont isolés ou touchés par la maladie ou le deuil,

Que cette nouvelle année vous apporte santé, bonheur et réussite dans vos projets.

Mickaël Huard



L'ÉQUIPE MUNICIPALE



De droite à gauche au premier plan

Mickaël HUARD, Le Maire
CHOUTEAU Ghislaine
BUREAU Chantal, 2ème Adjointe
MARY Magalie, 1ère Adjointe
GRASTEAU Sonia
ROULÉ Lydia

De droite à gauche au 2ème plan

DANGEUL Jean-Yves, 3ème Adjoint
BOURREAU David
CHEVALEYRE-BEAUTRU Claire
SUZANNE Patrick

LE PERSONNEL COMMUNAL



Services techniques



M. AURIAU Didier	En retraite au 1er janvier 2025
M. CHOLLET Quentin	Recruté le 2 septembre 2024
M. COSNARD Philippe	En retraite au 1er décembre 2024
M. HUGER Cyril	Recruté le 2 septembre 2024
M. PASTEAU Emmanuel	



Service administratif : PILATRE Christelle



2 jeunes stagiaires sont venues durant 3 semaines pour découvrir le métier de secrétariat de mairie: en février et en octobre 2024

LA VIE COMMUNALE



&



HORAIRES D'OUVERTURE

2 Le Bourg
41800 Bonneveau
Tél : 02.54.23.75.48

En cas d'urgence : 06.85.83.21.36

Mail : secretariat@mairie-bonneveau.fr

Lundi : 14 h 30 - 18 h 00
Mercredi : 9 h 00 - 12 h 00
Vendredi : 9 h 00 - 12 h 00

Si vous souhaitez rencontrer un élu, merci de prendre rendez-vous



Vous venez d'aménager, vous ne connaissez pas la commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratifs, éducatifs, culturels sociaux, sportifs...

Pour faciliter votre installation et répondre à toutes ces questions, faites-vous connaître auprès de la mairie.

Nous invitons également les propriétaires à nous communiquer les coordonnées de leurs récents locataires.

COMMUNICATION

La commune se rapproche de ses administrés grâce à l'application INTRAMUROS qui est accessible à tous en la téléchargeant gratuitement sur Google Play ou App Store ; Vous serez informés en direct des diverses actualités communales (conseil municipal, vie locale, événements, alertes ...)

Vous pourrez également signaler un événement qui sera ensuite transféré à la mairie.





ÉTAT-CIVIL

NAISSANCE



Une naissance : Les parents n'ont pas donné leur accord pour insertion dans le bulletin

La municipalité accueille annuellement tous les nouveaux nés.

Un petit cadeau de bienvenue est remis à chacun dans l'année.

MARIAGE



Aucune célébration de mariage cette année.

DÉCÈS SUR LA COMMUNE ET TRANSCRIPTIONS



PIERRAT Florian	Le 17 février 2024 à Chamonix (Haute Savoie)
DJANOUMOFF Philippe	Le 13 mars 2024 à Vendôme (Loir et Cher)
BOULOGNE Alain	Le 25 août 2024 à Vendôme (Loir et Cher)
PELTIER Daniel	Le 16 novembre 2024 à Angers (Maine et Loire)

DÉCÈS EN EHPAD

Quand nos aînés partent en maison de retraite, l'établissement devient souvent leur domicile, ils n'ont donc plus d'adresse sur la commune. C'est pourquoi lors de leur décès, l'acte est établi dans la ville du domicile et nous ne recevons pas de « transcription ». De ce fait, leur nom n'apparaît pas sur le registre d'état civil de l'année en cours. Nous sommes désolés de cela pour leurs proches. Ce n'est pas un oubli de notre part mais la législation qui l'impose.

En cas de sépulture dans l'église de Bonneveau, merci d'avertir la mairie de la date et heure car la paroisse de Bessé sur Braye ne le fait pas systématiquement.



SERVICES DE PROXIMITÉ

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

PLACE DE LA MAIRIE

Tous les jours à partir de 7 h 30

SAUF LE MERCREDI

La machine est approvisionnée
par M. DESPINS boulanger de Sougé.



L'APPEL A PIZZAS

PLACE DE LA MAIRIE

Chaque jeudi

à partir de 17 h 00

PASSEZ VOS COMMANDES

AU 06.62.78.25.93 dès 9 h 00



POISSONNIER

PLACE DE LA MAIRIE

Chaque mardi de 8 h 45 à 9 h 10

M. David GAUTIER



**AGENCE POSTALE
COMMUNALE DE
BESSE SUR BRAYE
PLACE DE LA MAIRIE
DE BESSE SUR BRAYE**

du lundi au vendredi

De 9 h 30 à 12 h 00

De 14 h 00 à 15 h 00

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
BP 20107**

41106 Vendôme

Tél : 02.54.89.42.00



 **DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES**

**TRÉSORERIE DE VENDÔME
120 Boulevard Kennedy
BP 60111**

41100 Vendôme

Tél : 02.54.23.18.59

**PERMANENCE DE
Christophe MARION
Député de la 3ème
circonscription
de Loir et Cher
6 rue Frincambault
41100 Vendôme**

**christophe.marion@assemblee-
nationale.fr**



**LA FIBRE EST ARRIVÉE SUR
LA COMMUNE**

Testez votre éligibilité sur
www.valdeloirefibre.fr



FRANCE SERVICES

LES SERVICES PUBLICS DU QUOTIDIEN PRÈS DE CHEZ VOUS



BANQUE des
TERRITOIRES



15 janvier 2025

12 février 2025

Les dates suivantes vous seront communiquées ultérieurement.



Vous pouvez prendre rendez-vous avec les services des Finances Publiques par visioconférence en mairie.



RÉGLEZ VOS PRESTATIONS DE SERVICES PUBLICS SUR INTERNET



Grâce à **PayFIP** vous pouvez payer de façon sécurisée, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, par carte bancaire ou par prélèvement, sans avoir à vous déplacer ni à supporter des frais d'affranchissement.

La commune a déployé ce service.



L'ADMR

Un service près de chez vous

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1er réseau national associatif de service à la personne.

Proche de ses clients, elle améliore la qualité de vie de tous, grâce à sa gamme complète de services.

ENTRETIEN MAISON

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

ENFANCE ET PARENTALITÉ

SERVICES ET SOINS SENIORS

Rejoignez l'ADMR

Choisissez une mission qui a du cœur et devenez **benévole**

L'originalité de l'ADMR repose sur la **coopération** entre le client, le **benévole** et le **salaire**.

En complément des équipes salariées, le **benévole est ancré dans la vie locale**. Il effectue des visites de courtoisie, développe le lien social, et participe à la gestion de l'association locale ADMR. Il détecte les besoins pouvant émerger autour de lui : c'est **l'intelligence sociale**.

Rejoignez l'équipe locale, en nous contactant au **02 54 73 58 06**

Les valeurs de l'ADMR 41 reposent sur la culture du lien social

PROXIMITÉ

RESPECT

UNIVERSALITÉ

CITOYENNETÉ

ENFANCE ET PARENTALITÉ

L'ADMR agit dès la naissance pour permettre aux enfants de grandir et de s'épanouir :

- Crèches et micro-crèches
- Halte-garderies
- Accueils de loisirs / accueils périscolaires
- Gardes d'enfant à domicile
- Relais d'assistantes maternelles
- Services d'aide à domicile aux familles / soutien à la parentalité
- Soutien scolaire

SERVICES ET SOINS SENIORS

L'ADMR s'engage pour construire un parcours d'accompagnement pour les personnes âgées, en situation de handicap ou au retour d'une hospitalisation :

- Aide à domicile : aide au lever, aide au coucher, aide aux repas, aide à la toilette, livraison de repas
- Soins à domicile : soins d'hygiène, de confort et actes infirmiers, soins suite à un retour d'hospitalisation, équipes spécialisées Alzheimer, hospitalisation à domicile

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP

L'ADMR accompagne les personnes en situation de handicap et leurs proches aidants en mettant en place le service le plus adapté tout en respectant le projet de vie de chacun.

ENTRETIEN MAISON

Des solutions adaptées pour faciliter la vie de tout le monde :

- Entretien du linge
- Entretien du logement
- Petit jardinage
- Petit bricolage

Aide à domicile, livreur de repas, aide-soignant, auxiliaire de vie sociale, TISF, accompagnant de proximité...

L'ADMR recrute !

Envoi des candidatures à : jepostule@fedeq41.admr.org

SSIAD
02 54 73 58 01
ssiad-montoire@fedeq41.admr.org

Vie quotidienne
02 54 73 58 00
ms-montoire@fedeq41.admr.org

Association Entre Loir et Loire
1, rue Honoré de Balzac
41 800 MONTOIRE SUR LE LOIR

Association Entre Loir et Loire
Portage de repas/Petit bricolage
02 54 73 58 06
asso-montoire@fedeq41.admr.org

Publi-rédactionnel - Pôle Services Général - Association Locale ADMR Entre Loir et Loire - Oct 2023



Dom@dom
téléassistance

ma téléassistance de proximité
24h/24 et 7j/7

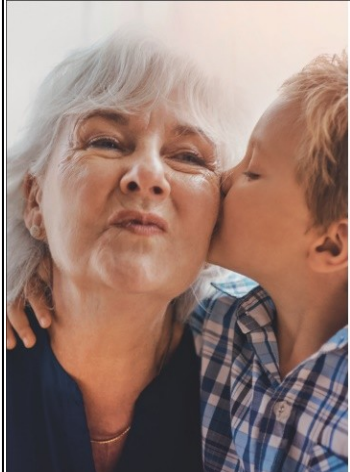
UNE QUALITÉ DE SERVICE OPTIMALE
UNE ÉCOUTE BIENVEILLANTE ET PERSONNALISÉE

Abonnement « tout compris » :

- sans engagement ni frais de dossier
- éligible crédit d'impôt de 50%
- installation sous 48h (24h en cas d'urgence)
- appels réguliers de soutien et de convivialité
- dépannage dans les 24h, 7j/7...

02 54 42 54 24
6 rue Louis Bodin - 41000 Blois
contact@domadomteleassistance.fr
www.domadomteleassistance.fr

Reconnu d'utilité publique
Dom@dom téléassistance est un service de la Fondation Partage et Vie.





Pour toutes les personnes ayant des enfants à charge ou jeunes jusqu'à 21 ans

S'adresser au 02.54.73.43.43

Pour toutes les personnes seules

S'adresser au 02.54.86.47.00

Solutions de téléassistance

N°1 en France



A vos côtés où que vous soyez

Présence Verte Touraine, seul acteur du marché à être exclusivement dédié à la téléassistance vous propose une offre adaptée à vos besoins.

Activ'Zen pour vous sécuriser à domicile et Activ'Mobil pour sécuriser vos déplacements.

Conservons vos habitudes et votre environnement de vie est un souhait légitime. C'est possible avec notre offre Activ'Zen. Un équipement installé à votre domicile vous permet d'être secouru en cas de besoin.

En complément de son équipement de base (transmetteur + déclencheur), Présence Verte Touraine vous propose également un détecteur automatique de chute brutale, un détecteur de fumée reliés à votre matériel de téléassistance ainsi qu'un coffre à clés sécurisé vous assurant un secours rapide et sans dommage.

Vous souhaitez être tranquillisés lors de vos déplacements et activités en extérieur, et ce, partout en France métropolitaine, c'est possible avec notre offre Activ'Mobil.

Par simple pression sur le bouton d'alerte, vous serez immédiatement mis en relation avec nos services qui pourront vous envoyer du secours à l'endroit précis où vous vous trouvez grâce à notre système de géolocalisation.

Nos deux offres bénéficient d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 %. Des prises en charge sont également possibles.



PRÉSENCE VERTE TOURAINE

- Plus de 30 ans d'expérience
- Près de 5500 personnes équipées
- Une présence humaine de proximité
- Un suivi technique et administratif
- Un conseil social
- Un service disponible 24h/24

géolocalisation
pour une intervention rapide et ciblée
24h/24 & 7j/7
appel à notre centrale d'écoute

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Votre agence Présence Verte Touraine à Blois
19, avenue de Vendôme, 41 000 BLOIS - 02 54 44 87 26
Email : pv41@presenceverte.fr
www.presencevertetouraine.fr

AIDE A LA PERSONNE

30 ANS d'expérience auprès des personnes âgées

- Aide au quotidien, accompagnement pour RV médicaux, courses, autres sorties, démarches administratives,

- Coordinatrice entre la famille et les médecins,

RÈGLEMENT EN CESU

(Avantage crédits d'impôts – compatible avec les aides APA)

CONTACTER

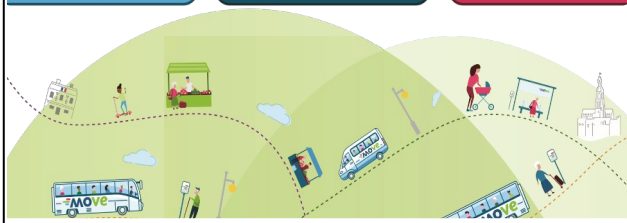
Mme Chantal ROCHER de Bonneveau

tél : 06.79.03.44.99

mail : chantalbrissault@gmail.com



Laissez-vous transporter !



Présentation de MOVE COVOITURAGE domicile ↔ travail

L'attractivité d'un territoire passe par sa facilité de desserte et son accessibilité. La communauté d'agglomération Territoires vendômois a fait le choix d'étendre son offre de transport MOVE avec la création d'une plateforme de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Sur 20 000 actifs du territoire, 80 % utilisent une voiture pour leurs déplacements quotidiens.

L'aspect financier est très intéressant : le gain moyen pour le conducteur est de 1 200 euros en moyenne par an ; pour le passager c'est une économie de plus de 1 000 euros par an (recoupement de plusieurs études menées au niveau national).

Le covoiturage peut aider pour un accès à l'emploi (en cas de perte de permis ou pas de permis), budget carburant allégé, frais de stationnement de parking à la gare TGV allégés ; moins de pollutions pour l'environnement ; création de liens sociaux.

Il n'y a pas de miracle : comme pour tout lancement d'un service, le succès de ce dispositif dépend de la mobilisation de tous. Plus il y aura d'inscrits plus l'offre en trajets s'étoffera et deviendra intéressante.

N'attendez plus : **téléchargez l'application gratuite KAROS**

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site Internet www.movevendomois.fr (onglet covoiturage).

Le transport à la demande dans votre commune

Le transport à la demande est un service à la disposition de tous les habitants de la communauté d'agglomération Territoires vendômois adapté à vos besoins : marché, services publics, loisirs, commerces...

Comment réserver

Pour réserver son trajet, appeler le **02 18 21 21 63** du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, **au moins 24h avant son départ.**

Tarif

2€ par voyage, achat du ticket auprès du conducteur

À noter

Le véhicule MOVE vient vous chercher **directement à votre domicile.**

Commune de **Bonneveau**

Mardi matin → Savigny

Arrivée à Savigny : 9h30
Départ de Savigny : 11h30
Arrêt Place de la Mairie

Mercredi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Mercredi après-midi → Montoire

Arrivée à Montoire : 14h30
Départ de Montoire : 17h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

Jeudi matin → Vendôme

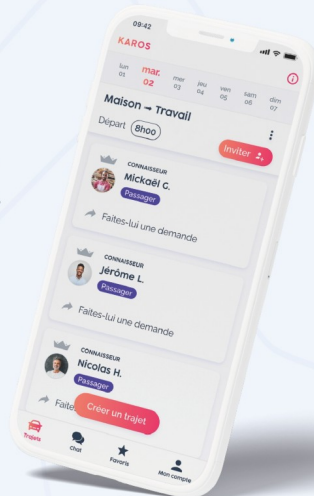
Arrivée à Vendôme : 9h30
Départ de Vendôme : 11h30
Arrêt Gare TER, Place Saint-Martin ou Mail Leclerc

Samedi matin → Montoire

Arrivée à Montoire : 9h30
Départ de Montoire : 11h30
Arrêt Place Clémenceau, complexe sportif Jules Ferry

En **covoiturant** avec **Karos**,
vous faites de vraies **économies**

2 pleins 
d'essence
par mois



Pour télécharger l'appli
Scannez-moi

DISPONIBLE SUR
Google Play

telechargez dans
l'App Store





Un défibrillateur est installé sur la commune, il se trouve au niveau du pignon de la mairie côté rue « Louis Proust »



Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour
En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité mon **médecin traitant** ou en cas d'absence **un autre cabinet médical**



En cas d'urgence seulement, j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end, les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé qui ne peut pas attendre l'ouverture habituelle des cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences, j'appelle le

116 117

pour le médecin de garde

ou

15

en cas d'urgence vitale



Je reçois des conseils médicaux par téléphone



Je suis informé du lieu où consulter le médecin de garde le plus proche



Je reçois la visite d'un médecin de garde



Je suis pris en charge à l'hôpital



Ma sécurité

Application grand public



Au plus près de vous



Infos et conseils pratiques



Tchat 24h/24 avec des policiers et gendarmes



Signalement



Écoute et accompagnement des victimes



POLICE NATIONALE



Téléchargez l'application sur Google Play Store et Apple Store



Ma sécurité

Application grand public



La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.

Cette application offre les mêmes services que lorsque vous vous rendez dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie.

Vous y trouverez :

- Les services de **pré-plainte** et de **signalement** en ligne;
- L'accès aux **plateformes de démarches administratives** en ligne;
- L'ensemble des **numéros d'urgence**;
- Les **actualités et notifications locales de sécurité** qui vous concernent;
- Un **service de tchat 24h/24 et 7j/7** avec un **gendarme ou un policier**, directement dans l'application;
- Des **conseils de sécurité et de prévention** suivant les thématiques qui vous intéressent;
- Une **cartographie des points d'accueil, des commissariats et des brigades de gendarmerie** autour de vous, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouvertures;
- La **plateforme de signalement des points de deal** lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements;

Vous êtes victime de violence, de vol, d'escroquerie? Vous posez des questions sur votre sécurité? Vous recherchez des conseils?

L'application **ma sécurité** est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la gendarmerie et la police et vous donner la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour de vous.

TARIFS COMMUNAUX

**SALLE DES
FETES**

**Location
de salles**

**MAISON
ASSOCIATIVE**

MAXI 60 PERSONNES

VIN D'HONNEUR : 60 € (TARIF UNIQUE)

POUR UNE RÉUNION FAMILIALE

LOCATION SANS VAISSELLE

145 € POUR LES HABITANTS DE BONNEVEAU

165 € POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE

LOCATION AVEC VAISSELLE

165 € POUR LES HABITANTS DE BONNEVEAU

185 € POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE

MAXI 20 PERSONNES

VIN D'HONNEUR

30 € POUR LES HABITANTS DE BONNEVEAU

35 € POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE

POUR UNE RÉUNION FAMILIALE

LOCATION SANS VAISSELLE

60 € POUR LES HABITANTS DE BONNEVEAU

70 € POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE

LOCATION AVEC VAISSELLE

70 € POUR LES HABITANTS DE BONNEVEAU

80 € POUR LES PERSONNES HORS COMMUNE

UNE CAUTION DE 500 € EST DEMANDÉE À LA RÉSERVATION AINSI QU'UNE ATTESTATION D'ASSURANCE.

GRATUITÉ POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE



STAND DE 4 M X 3 M AVEC BÂCHES

10 € POUR 2 JOURS

CAUTION DE 300 € POUR 1 STAND

BARNUM DE 8 M X 12 M

120 € POUR 2 JOURS

CAUTION DE 1 000 € POUR 1 STAND

TABLE PLIANTE : 5 € L'UNITÉ POUR 2 JOURS

CAUTION DE 500 € (FORFAIT)

BANC PLIANT : 2 € L'UNITÉ POUR 2 JOURS

CAUTION DE 500 € (FORFAIT)

TERRAIN NU :

CONCESSION 30 ANS : 130 €

CONCESSION 50 ANS : 190 €

TERRAIN NU POUR DÉPOSER UNE CAVURNE : CONCESSION 50 ANS : 190 €

CASE COLUMBARIUM CAVURNE COMPRISE CONCESSION 50 ANS : 300 €

DISPERSION DES CENDRES DANS LE JARDIN DU SOUVENIR : 30 €
(FOURNITURE ET GRAVURE D'UNE PLAQUE NOMINATIVE)



CONCESSION FUNERAIRE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PERMANENCES DU CONCILIEUR DE JUSTICE

Pour tout problème de droit privé, un conciliateur de justice, peut vous aider. Une fois par mois

(1er mardi de chaque mois), il tient une permanence à la mairie de Savigny sur Braye.

Pour prendre rendez-vous, téléphoner au **02.54.23.74.79**.

CHANGEMENT D'ABONNÉ DU COMPTEUR D'EAU

La compétence eau et assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois. Vous devez donc informer les services de Territoires Vendômois lors d'un déménagement, d'un changement de locataire ou de la vente d'un bien. Le formulaire est à retirer en mairie.

RAPPELS : Votre compteur doit toujours être accessible et propre.

Vérifiez votre compteur en cours d'année afin de détecter une éventuelle fuite : cela évitera de mauvaises surprises.

LISTE ÉLECTORALE : Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Vous pouvez vous inscrire soit :

- Le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales et joindre la version numérisée des documents suivants : Justificatif de domicile, justificatif d'identité.
- Soit vous présenter en mairie avec les mêmes documents énoncés ci-dessus.

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger. **Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire.** La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION à conserver précieusement.** Elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen, concours...

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs devient obligatoire.

Vous pourrez télécharger sur internet un formulaire CERFA qui sera rempli et signé par le titulaire de l'autorité parentale. Le mineur pourra alors voyager muni de ce document joint à la copie de la pièce d'identité du signataire.

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Vous pouvez vous adresser à la mairie de votre domicile en présentant les documents suivants :

- Document avec la signature à légaliser et une pièce d'identité sur laquelle figure votre signature.

Si vous ne présentez pas de pièce d'identité, vous devez être accompagnés de 2 personnes témoins. Elles doivent présenter leur pièce d'identité et un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait obligatoirement en votre présence.

Vous devez signer au guichet devant l'agent administratif.

vos démarches à portée de clic !



CARTE D'IDENTITÉ

PASSEPORT

PERMIS DE CONDUIRE

CARTE GRISE

DEMARCHES EN LIGNE SUR

<https://ants.gouv.fr>

L'accès au site

gouvernemental est

100 % GRATUIT

PRÉLÈVEMENT A LA SOURCE

Vous pouvez à tout moment adapter votre taux de prélèvement à la source depuis votre espace particuliers « **[impôt.gouv.fr](http://impot.gouv.fr)** » dans l'espace « Gérer mon prélèvement à la source »

Ce service vous permet également de :

- Déclarer une hausse ou une baisse de revenus
- Signaler un changement de situation
- Choisir un taux individualisé

BESOIN DE FAIRE GARDER VOS ENFANTS

Pensez à la plate-forme Babysitting qui vous met en relation avec des jeunes proches de chez vous.

Rendez-vous sur <http://tiny.cc/babysitting>

ASSISTANTES MATERNELLES

Rendez-vous sur www.assistant-maternel-41.fr

FRELONS ASIATIQUES

Territoires Vendômois prend en charge le coût de la destruction des nids de frelons **asiatiques**

Contacts :

Tél : 02.54.89.44.68

Mail : luttefrelonasiatique@catv41.fr



COMBIEN DE TEMPS CONSERVER SES DOCUMENTS ?

À conserver sur soi	30 ans
-Carte d'identité	-Avis de remboursement d'un sinistre ou d'un accident corporel
-Permis de conduire	
-Carte vitale et carte mutualité	Jusqu'à la retraite
-Carte de groupe sanguin	-Certificat de travail
	-Bulletins de salaire
3 mois	
-Acte de naissance	Toute la vie
-Certificat de concubinage	-Contrat de mariage
	-Donations
1 an	-Livret de Famille
-Certificat de ramonage	-Jugement d'adoption
-Facture des transporteurs	-Jugement de divorce
-Vignette automobile (professionnels et entreprises)	-Successions
-Chèque bancaire (1 an et 8 jours pour les présenter)	-Titres de pensions
-Ordre de prélèvement automatique	-Titres de propriété
-récépissé d'envoi de recommandé	-Contrat d'assurance-vie
	-Dossiers médicaux
2 ans	-Certificats de vaccination
-Contrat travail (2 ans après la résiliation)	-Livrets d'épargne
-Quittance de prime d'assurance voiture	-Documents concernant un accident du travail
-Facture de petits appareils ménagers de téléphone	
-Factures d'eau	Limites de validité
-Factures d'achat d'automobile	-Facture des objets de valeur (pour une éventuelle indemnisation vol)
-Mandat postal	-Facture des appareils photo (pour passage en douane)
-Note de médecin et de dentiste	-Bons de garantie
-Versement d'allocations familiales	-Dossiers scolaires (pendant la durée des études)
	-Devis (jusqu'à l'établissement de la facture)
4 ans	-Police d'assurance (jusqu'à la résiliation)
-Copie des déclarations de revenus	-Règlement de copropriété (jusqu'à la revente)
-Avis d'imposition	-État des lieux (jusqu'au remboursement du dépôt de garanti
-relevés de banque (en cas de contrôle fiscal)	
5 ans	
-Arrérages de rente et pensions alimentaires	
-Justificatifs de paiement des cotisations sécurité sociale et URSSAF	
-Baux de logement (1 an après le départ du logement)	
-Factures électricité et gaz	
-Documents concernant de chômage	
10 ans	
-Tous documents concernant la construction	
-Gros travaux ou réparations	
-Correspondances avec le syndic	
-Décomptes de charges	
-Talons de chèques et relevés bancaires.	

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

LE CIVISME C'EST...



J'utilise des appareils de bricolage
et jardinage aux horaires autorisés



La nuit
je baisse le son



Je ramasse
les déjections
de mon chien



En voiture
je roule cool



Je respecte
les règles de
stationnement



J'amène mes
encombrants
à la déchèterie



Je pratique
le tri sélectif en utilisant
les bons conteneurs



Je ne brûle pas mes
déchets dans mon jardin



Je taille mes haies
régulièrement



Je tiens
mon chien
en laisse

STOP !



Aboiement
chiens



STOP !



J'entretiens
mon trottoir
toute l'année



...RESPECTER
LES AUTRES

PROLIFÉRATION DES CHATS ERRANTS : RAPPELS

Afin de limiter la prolifération des chats errants, la commune a mis en œuvre des campagnes de capture et de stérilisation. Cet engagement engendre des coûts onéreux. Une convention avec l'association 30 millions d'amis qui apporte son soutien a été signée avec la commune pour réguler cette prolifération. **Nous demandons à chaque propriétaire d'être responsable envers son animal de compagnie.**

Tous les chats nés à compter du 1^{er} janvier 2012 doivent être **obligatoirement identifiés** avant l'âge de 7 mois.

Le défaut d'identification des chats est maintenant sanctionné par une contravention de 4^{ème} classe pouvant aller jusqu'à 750 € d'amende.

BILAN FINANCIER 2023-2024

Résultats des comptes au 1er janvier 2024 du budget communal

Excédent cumulé de fonctionnement : 2 568 615,86 €

Excédent cumulé d'investissement : 457 271,33 €

Tous les travaux présentés dans les pages suivantes de ce bulletin, ont été réalisés sans recourir à l'emprunt ni augmenter les taxes locales.

La commune bénéficie d'une solide capacité d'autofinancement et d'un très faible endettement.

Grâce à une gestion rigoureuse du budget communal, l'équilibre financier est préservé malgré les réductions significatives des dotations l'État.



RÉSUMÉS DES SÉANCES (principales décisions)

SÉANCE DU 15 JANVIER 2024

DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) : CRÉATION DE DEUX BÂTIMENTS POUR L'INSTALLATION D'ENTREPRISES DANS LA ZONE ARTISANALE.

Cette demande de subvention n'a pas été retenue par les services de l'État car ce projet est de la compétence de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

A ce jour, ce projet n'est pas inscrit dans les orientations budgétaires de Territoires Vendômois.

Une autre solution pourrait être envisagée : la commune pourrait vendre le terrain aux entreprises souhaitant s'installer.

CHOIX DU PROGRAMME DU FEU D'ARTIFICE POUR LA FETE AU VILLAGE

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2024

AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Crédits ouverts pour 48 200.00 €

VENTE D'UNE ÉPAREUSE FERRI TP 48 de 2003 : 2 800.00 € TTC

TAXES SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la redevance des ordures ménagères a été remplacée par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La commune a eu obligation de passer à cette taxe car la majorité des communes membres de Territoires Vendômois l'appliquait déjà depuis plusieurs années. Cette taxe figure maintenant sur l'avis de taxe foncière.

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est à dire la moitié de la valeur locative cadastrale (Loyer annuel que la propriété pourrait produire si elle était louée).

Cette valeur locative est revalorisée chaque année, en particulier pour tenir compte de l'augmentation des prix.

ACQUISITION D'UN MICRO-ONDES POUR LA SALLE COMMUNALE :

199.90 € TTC (SARL CHEREAU David de Bessé sur Braye)

PROGRAMMATION D'UNE RÉUNION PUBLIQUE DE SENSIBILISATION « SÉCURITÉ » :

Les services de la gendarmerie sont venus lundi 25 Mars 2024 à 18h00 à la salle communale pour sensibiliser les habitants de la commune sur différents thèmes : Délinquance, cambriolages, vols, arnaques, escroqueries, démarcheurs à domicile et téléphoniques ...

VOTES DES 3 TAXES COMMUNALES :

- Foncier bâti : 42.69 %
- Foncier non bâti : 44.23 %
- Taxe habitation : 9.52 %

BUDGET COMMUNE :

Approbation du compte administratif et adoption du compte de gestion 2023

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2023	2 568 615.86 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2023 :	457 271.33 €

Approbation du budget primitif 2024 de la commune

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes:	2 902 333.19 €
Section d'investissement en dépenses et en recettes :	2 158 834.00 €

LOTISSEMENT :

Approbation du compte administratif et adoption du compte de gestion 2023

Excédent de fonctionnement cumulé :	0.48 €
Excédent d'investissement cumulé :	4 706.78 €

Approbation du budget primitif 2024 du lotissement

Section de fonctionnement en dépenses et en recettes :	95 293.70 €
Section d'investissement en dépenses et en recettes :	100 000.00 €

INDEMNITÉ D'ÉVICTION : PERTES DE RÉCOLTES

La parcelle cadastrée ZL 152 d'une superficie de 2457 M2 a été achetée par la commune pour réaliser le cheminement piétons Bonneveau-Bessé sur Braye.

Il s'agit d'une parcelle agricole exploitée qui est soumise au régime juridique des baux ruraux sous statuts de fermage.

Conformément au barème de la Chambre d'Agriculture du Loir et Cher une indemnité de 1 800.00 € TTC a été versée au locataire.

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZA 162 :

Dans la continuité des travaux du cheminement piétons Bonneveau-Bessé sur Braye et dans une démarche de sécurisation pour les piétons, la commune a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée ZA 162 d'une superficie de 6 580 M2 pour 1000 € sans les frais de notaire.

Sur cette partie de terrain, il pourrait être envisagé d'y installer une aire de pique-nique ou des bancs.

ACCEPTATION DU DEVIS POUR LA POSE D'UNE PORTE VITRÉE DANS L'ENTRÉE DE LA MAIRIE :

Entreprise CATROUX SARL de Sougé : 2 425.00 € H.T

(Voir détail des travaux page 24 de ce bulletin)

ACCEPTATION DU DEVIS POUR CHANGER LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE :

Entreprise JANVIER-THERMIC de Sougé : 3 230.15 € H.T

(Voir détail des travaux page 24 de ce bulletin)

ACCEPTATION DU DEVIS POUR LA POSE D'UNE BOITE A LIVRES :

Entreprise L'ART DU BOIS (DROUAULT David) de Bessé sur Braye : 827.22 € H.T

(Voir détail des travaux page 23 de ce bulletin)

SÉANCE DU 15 MAI 2024

ACCEPTATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE ET BALAYEUSE

Entreprise SAVAGRY de Savigny sur Braye

Tracteur Tondeuse auto-portée pour 29 700.00 € H.T.

Balayeuse pour 6 200 .00 € H.T

(Voir détail des travaux page 23 de ce bulletin)

Le conseil municipal décide de vendre les anciennes tondeuses suivantes :

JOHN DEERE X300R au prix de 1 200.00 € TTC

JOHN DEERE EZ TRAK Z425 au prix de 4 200.00 € TTC

DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDES COMMUNAUTAIRES AUX INVESTISSEMENTS LOCAUX (FACIL) :

La commune peut prétendre à une subvention de 20 % pour l'acquisition de la tondeuse et de la balayeuse :

Subvention estimée à 7 180.00 €

CRÉATION DE DEUX POSTES PERMANENTS D'ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX :

Compte tenu de la prévision de deux départs en retraite :

- un départ au 1^{er} décembre 2024
- un départ au 1^{er} janvier 2025

Il a été décidé de créer 2 postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet (35 heures par semaine) à compter du 1^{er} septembre 2024 afin que les nouveaux agents puissent bénéficier d'une formation de quelques mois avant les départs en retraite.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CATV (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRES VENDOMOIS) :

Le conseil approuve la modification de l'article 6-2-8 relatif à la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

ACQUISITION D'UN MICRO-ONDES POUR LA SALLE ASSOCIATIVE : 199,90€ TTC (SARL CHEREAU David)

PRÉPARATION DU BANQUET COMMUNAL : Voir page 26 de ce bulletin

Le banquet est fixé au 21 septembre 2024 à 12 h 00 au restaurant de « La Gare » de Bessé sur Braye.

Participation pour les personnes accompagnantes et ayant moins de 70 ans : 20 €

SÉANCE DU 18 JUIN 2024

AVENANT N° 1 D'AUGMENTATION MARCHÉ« EUROVIA » :

Travaux supplémentaires pour le marché du cheminement piétons : Travaux empierrement – Ouvrage hydraulique - surlargeur banquettes entre l'abri bus et la plateforme poubelles

Coût : 28 293.78 € H.T.

FIXATION DES TARIFS DE LA SALLE COMMUNALE ET DE LA SALLE ASSOCIATIVE : (Détail en page 11)

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES RÉSEAUX ET INSTALLATIONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS :

Le conseil décide d'appliquer le tarif suivant :

Artères en sous-sol : 48.27 € par Km

Artères aériennes : 64.36 € par Km

La redevance totale perçue par la commune s'élève à : 1 110,00 €

SÉANCE DU 11 JUILLET 2024

ACQUISITION D'UN NOUVEAU VÉHICULE SUITE A UN VOL :

Garage BLUTIER de Bessé sur Braye

PARTNER FOURGON NEUF : **DIESEL** 19 244.40 € HT

DIVISION DE LA PARCELLE ZC 127 « Moque Bary » en 3 lots à bâtir :

Le cabinet axis conseils a été mandaté pour cette opération.

ACCOMPAGNEMENT DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE :

L'État finance une structure appelée « incubateur des Territoires » pour accompagner les petites collectivités dans leur développement numérique.

L'accompagnement consiste à :

- Identifier et hiérarchiser les besoins de la collectivité en matière de services numériques et de gestion et production des données ;
- Identifier les solutions numériques adaptées qui répondent à ces besoins et pouvant être déployées sur le territoire ;
- Formuler les préconisations concernant le déploiement des solutions identifiées ;
- Identifier les ressources (humaines, financières, partenariales) mobilisables pour ce déploiement.

La candidature de Bonneveau a été retenue.

Une convention avec la commune et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) a donc été signée.

Des réunions de préparation et d'échanges sur place et en visio ont permis d'établir un livrable.

Les principaux axes retenus par la mairie et qui seront mis en place dans les mois prochains sont :

- 1 : La sécurité gestion des mots de passe
- 2 : Accompagnement RGPD (Règlement Général de Protection des Données)
- 3 : Transmission des actes
- 4 : Réservation salles communales et associatives

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2024

AVENANT N° 2 D'AUGMENTATION MARCHÉ « EUROVIA » : REMBLAIEMENT DU TALUS

Travaux supplémentaires pour le marché du cheminement piétons : Fourniture, transport et mise en œuvre du remblai - reprise et réglage de la terre végétale

Coût : 5 000.00 € H.T.

VENTE DE LA PARCELLE ZA 63 ET D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE ZA 58

Une proposition d'acquisition a été faite par la société Foncière de la Vallée de La Braye pour :

- un terrain d'une superficie approximative de 11 542 M2 , issu de la division de la parcelle cadastrée ZA 58
- la parcelle cadastrée ZA 63 d'une superficie de 3 245 M2

Le conseil municipal a décidé de vendre les deux terrains pour 0,30 € le M2,

Les frais de géomètre et de bornage sont à la charge de l'acquéreur.

L'acquéreur s'engage à réaliser à ses frais, la clôture séparative des deux fonds résultant de cette division.

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE COMMUNAL :

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM):

Considérant que la TEOM est établie au nom des propriétaires ou usufruitiers et qu'elle apparaît sur l'avis d'imposition Taxe Foncière, le conseil municipal décide de récupérer le montant de cette taxe auprès des locataires des logements communaux.

RAPPORT ANNUEL « QUALITÉ EAU ET ASSAINISSEMENT » :

Le conseil municipal approuve le rapport annuel eau potable, assainissement collectif et non collectif de l'année 2023 remis par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.

ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LA SALLE ASSOCIATIVE :

Entreprise CHEREAU David de Bessé sur Braye

Coût : 399,90 € TTC

ACHAT D'UN MEUBLE DE RANGEMENT POUR LA SALLE ASSOCIATIVE :

Entreprise DROUAULT David de Bessé sur Braye

Coût : 1 164.80 € TTC

INDEMNITÉ PERTE DE CULTURES SUITE TRAVAUX « CHEMINEMENT PIÉTONS » :

La parcelle cadastrée ZL 152 d'une superficie de 2457 M2 a été achetée par la commune pour réaliser le cheminement piétons Bonneveau-Bessé sur Braye.

Il s'agit d'une parcelle agricole exploitée qui est soumise au régime juridique des baux ruraux sous statuts de fermage.

Conformément au barème de la Chambre d'Agriculture du Loir et Cher une indemnité de dégâts de cultures de 491.00 € TTC a été versée au locataire.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

VIDÉOSURVEILLANCE : Acceptation du devis de l'entreprise JANVIER THERMIC de Sougé

Coût : 1 959,19 € H.T.

PEINTURES INTÉRIEURES DE LA MAIRIE : Acceptation du devis de l'entreprise « Yvan PEINTURE » de la Chapelle Gaugain

Coût : 6 673,28 € H.T. (Peintures et changement des plaques au plafond)

CONSTRUCTION D'UN MUR AUTOUR DU CIMETIÈRE : Le conseil décide d'inscrire ce programme au budget primitif 2025 (Estimé à 69 000 € H.T.) et demande à Monsieur Le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible.

TRAVAUX DE VOIRIE A « LA BALAZERIE » : Le conseil décide d'inscrire ce programme au budget primitif 2025 (estimé à 81 000 € H.T.) et demande à Monsieur Le Maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible.

AVENANT PORTANT SUR LES CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC TERRITOIRES VENDOMOIS :

(ACTIVITÉS CYCLE DE L'EAU) : Le conseil municipal accepte de modifier l'article 5 de la convention de prestations de services pour revaloriser le tarif des prestations d'entretien des espaces verts (Zone Artisanale) effectuées par les agents communaux.

REMBOURSEMENT DE TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE COMPTE D'UN ADMINISTRÉ :

Le débroussaillage dans le virage du « Cormier » a été réalisé par les agents communaux car le propriétaire n'avait pas les moyens matériels pour faire les travaux.

Les frais engagés par la commune s'élevant à 1 120,00 € TTC seront remboursés par le propriétaire.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ : Le conseil municipal accepte de participer aux frais de fonctionnement pour les élèves de la commune scolarisés dans les écoles de Savigny sur Braye et l'école privée « St Julien » de Montoire.

PARTICIPATION CLASSE DE NEIGE : Le conseil décide de participer à hauteur de 50 % pour les enfants de la commune scolarisés dans les établissements scolaires (Primaires

)

RÉPARATION DU TOURNIQUET DE L'AIRE DE JEUX : Vu le montant du devis pour changer le plateau du tourniquet, le conseil municipal décide d'acheter un nouvel équipement identique neuf.

CNAS POUR LES RETRAITÉS : Un agent communal a demandé si la commune pouvait adhérer au CNAS pour les retraités. Le conseil municipal après discussion, décide de ne pas faire bénéficier les nouveaux retraités étant donné que les anciens agents communaux n'ont pas bénéficié de ces aides au moment de leur mise à la retraite.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2024

VOIRIE

ACHAT DE GRAVE : 5 camions de grave ont été achetés pour l'entretien des divers chemins communaux
Coût : 3 963,00 € TTC

VIRAGE DE LA SORTIE DU BAS DU CENTRE BOURG : L'entreprise GERBAUD de Cellé a élagué la haie du haut du talus
Coût : 1 035,00 € TTC

INSTALLATION D'UNE BOITE A LIVRES PRES DU DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES :

Entreprise DROUAULT David de Bessé sur Braye
Coût : 992,66 € TTC



MATÉRIEL

ACHAT D'UN PARTNER NEUF DIESEL :
PEUGEOT Bessé sur Braye 23 616,00 € TTC
Équipements : galerie, plancher intérieur et attelage : 2 508,60 € TTC



ACHAT D'UNE TONDEUSE GRILLO :
SAVAGRI de Savigny sur Braye 35 640 € TTC

ACHAT D'UNE BALAYEUSE :
SAVAGRI de Savigny sur Braye : 7 440 € TTC
Une Subvention de 7180 € a été attribuée par la Communauté de Communes Territoires Vendômois au titre de FACIL (Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements Locaux).



ACQUISITION D'UNE TRONCONNEUSE, D'UNE DEBROUSAILLEUSE ET D'UN TAILLE HAIES SUITE AU VOL DANS L'ATELIER COMMUNAL :

SAVAGRY de Savigny sur Bray : 2 270,00 TTC

BÂTIMENTS COMMUNAUX

SALLE ASSOCIATIVE :

Acquisition d'un réfrigérateur : SARL CHEREAU David pour 399,90 € TTC

Acquisition d'un micro-ondes : SARL CHEREAU David pour 199,90 € TTC

Acquisition de vaisselle : 74,14 € TTC

Pose de rideaux occultants : 55 € TTC

Pose d'un meuble pour rangement de l'électroménager :

Entreprise DROUAULT David de Bessé sur Bray pour 1 164,80 € TTC

SALLE COMMUNALE :

Acquisition d'un micro-ondes : SARL CHEREAU David pour 199,90 € TTC

Acquisition petit congélateur : 85 litres pour 239,90 € TTC

MAIRIE :

Pose d'une porte en aluminium vitrée entre le hall d'entrée et le secrétariat par mesure de sécurité et de confidentialité

Entreprise CATROUX de Sougé : 2 910,00 € TTC

Pose de 5 radiateurs (Secrétariat – salle de conseil – salle du cadastre) car l'installation de chauffage au plafond ne fonctionne plus : Entreprise JANVIER THERMIC de Sougé pour 3 876,18 € TTC



LOGEMENT N° 4 « LE BOURG » :

Remplacement de la VMC : Entreprise PAINEAU Morgan de La Chapelle-Huon pour 590,00 € TTC

LOGEMENT « N° 6 LOUIS PROUST » :

Remplacement du moteur du volet électrique : entreprise DROUAULT David de Bessé sur Bray pour 354,70 € TTC

CHEMINEMENT PIÉTONS BONNEVEAU-BESSE/BRAYE

RÉCAPITULATIF DU PROGRAMME

Coût de l'étude par les services de l'ATD du Loir et Cher :	4 500 ,00 € TTC
Dématérialisation du marché sur la plateforme :	801,46 € TTC

HONORAIRES : AVR du Mans (72)

MARCHE DE BASE :	12 460 € HT	
AVENANT N° 1	1 540 € HT	
MONTANT TOTAL	14 000 € HT	Soit 16 800,00 € TTC

TRAVAUX :

MARCHÉ DE BASE	308 559,00 € HT	
AVENANT N° 1	28 293,78 € HT	
AVENANT N° 2	5 000 ,00 € HT	
MONTANT TOTAL	341 852,78 € HT	Soit 410 223,34 € TTC

Détail des entreprises ayant participé aux travaux :

EUROVIA de Blois (41) :	253 473,45 € TTC		
BUREAU TP de Sougé (41) :	132 436,52 € TTC		
ESVIA de Esvres sur Indre (37)	14 982,12 € TTC		
ATS de Ballan Miré (37)	9 331,25 € TTC		Soit 410 223,34 € TTC

ACQUISITIONS FONCIERES	34 476,28 € TTC
FRAIS DE BORNAGE	5 277,60 € TTC
INDEMNITES D'EVICITION « Pertes de récoltes » :	2 291,00 € TTC

SUBVENTIONS ACCORDÉES

DETR (Etat)	152 000,00 €
DDAD (Département)	58 000,00 €
Amende de police (Département)	10 000,00 €

Soit un total de subventions de 220 000,00 €

Récupération de la TVA en 2026 : 59 000,00 €

Coût restant à la charge de la commune : 195 370 €

BANQUET COMMUNAL

Le traditionnel banquet des seniors de 70 ans et plus s'est déroulé le 21 septembre 2024 à 12 h 00 au restaurant « La Gare » de Bessé-sur-Braye, dans une ambiance chaleureuse. Sur les 106 bénéficiaires, 48 personnes ont répondu présentes, créant ainsi une atmosphère accueillante et festive. Les participants ont eu le plaisir de se retrouver autour d'un repas marquant un moment de partage et de convivialité. Nos aînés ont savouré ensemble un menu spécialement préparé pour l'occasion.



Punch avec amuse-bouche

Duo de saumon gravlax, sauce vierge et coleslaw de légumes

Rouleau de pintade champêtre

poêlée sarladaise

Duo de fromages et mesclun – Chèvre aux fleurs et St-Nectaire fermier

Tarte aux figues

Café

Un colis gourmand a été offert par la municipalité à la doyenne et au doyen.

PROJETS 2025

VOIRIE : Réfection du chemin rural N°37 de « La Balazerie » (Goudronnage – busage et fossés)

CIMETIÈRE : Arrachage de la haie qui est malade et construction d'un mur tout autour du cimetière.

BÂTIMENTS :

- Réhabilitation et réflexion sur l'affectation du logement N° 9 Le Bourg
- Réhabilitation du logement N°25 Le Bourg
- Peintures intérieures de la mairie (Secrétariat – hall d'entrée – salle de cadastre)
- Rayonnage pour archives de la mairie
- vidéosurveillance

MATÉRIEL

URBANISME



Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en modifier la destination, de créer de la surface de plancher, de changer le volume d'un bâtiment, d'ouvrir ou agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi, il y a infraction au Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

Les demandes sont à déposer :

- Soit en mairie et seront instruites par les services d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois.
- Par voie dématérialisée (Cela permettra une réduction des délais, une plus grande transparence sur l'avancement du dossier et une réduction des coûts).



Vous pouvez déposer vos dossiers d'urbanisme sur le [site de la GNAU Territoires vendômois](#). Ce service gratuit est ouvert aux particuliers et aux professionnels.

- [créer un compte](#)
- choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer
- sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet
- remplir le Cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires
- valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes.

Après enregistrement de votre demande sur le guichet numérique, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique qui sera la preuve de la création de votre dossier. La commune où se dérouleront vos travaux sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.



**Plusieurs lots sont disponibles
dans le centre bourg de
Bonneveau
10 € H.T. le M2**

**Existence d'une zone
artisanale « Les Guillons »**

Se renseigner au 02.54.23.75.48

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².



Qui est concerné par la taxe d'aménagement ?

Si vous avez réalisé des opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), vous êtes soumis à cette taxe. Elle s'applique sur les résidences principales ou secondaires.

Toute construction ou tout aménagement peut avoir un impact sur la taxe foncière du bien, si les aménagements réalisés augmentent sa valeur locative.

La surface taxable

La surface taxable est calculée à partir de la somme des **surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert et situées sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 mètre**, calculé à partir du **nu intérieur des façades**, sans prise en compte de l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et des fenêtres (emprise au sol).

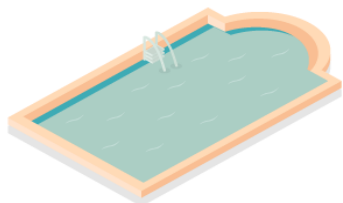
Pour calculer la surface taxable, il faut donc déduire :

- l'épaisseur des murs tournés vers l'extérieur,
- les vides et les trémies (espace réservé sur un plancher pour installer escalier, cheminée, ascenseur,...).

La **surface taxable** portant impérativement sur une surface close et couverte, un bâtiment qui n'est pas clos (par exemple avec un mur en moins comme pour une pergola ou une tonnelle) ou découvert (comme une terrasse) ne sera pas compris dans la surface taxable.

Comment connaître le montant de la taxe d'aménagement ?

Pour **calculer la taxe d'aménagement**, il convient de multiplier la base taxable par les taux votés par les collectivités territoriales. La base taxable elle-même s'obtient en multipliant la surface par une valeur forfaitaire qui varie en fonction du lieu (Ile de France ou non) et de l'équipement (construction en dur ou piscine...). Pour certains équipements, la valeur est forfaitaire, c'est-à-dire qu'elle ne dépend pas de la surface (éolienne, emplacement de tente...).

EXEMPLES DE CALCULS DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT			
Abri de jardin hors Ile de France		Piscine hors Ile de France	
			
Longueur en mètres : 3 Largeur en mètres : 2 Superficie de l'abri en m ² : 6 Valeur forfaitaire en 2024 : 914 €/m ² Base taxable : 5 484 € (914 X 6)		Piscine de 80 m ² , Base taxable 80 X 258 = 20 640 €	
Taux min/max communal en 2024 : 1 % 5 % Taux min/max départemental en 2024 : 1 % 2,5 % Taux global : 2 % 7,5 %		La taxe serait comprise entre un minimum de 412,8 € et un maximum de 1 548 €.	
Taxe d'aménagement min/max : 109,68 € 411,3 €			

Quand se paye la taxe d'aménagement ?

A partir de la date de délivrance du permis de construire, la taxe est payable en deux temps :

- un premier paiement le 12^{ème} mois suivant la délivrance de l'autorisation d'urbanisme,
- un second paiement le 24^{ème} mois.

Elle est payable en une seule fois si son montant ne dépasse pas 1 500 euros.



BONNEVEAU S'ANIME

COMPOSITION DU BUREAU

1 ^{er} président d'honneur :	GUILLON Gilbert
2 ^{ème} président d'honneur :	HUARD Mickaël
Présidente :	MALLET Karine
Vice-présidente :	BUREAU Chantal
Secrétaire :	MARY Magalie
Secrétaire adjointe :	CHOUTEAU Ghislaine
Trésorière :	PATÉ Elodie
Trésorier :	COSNARD Philippe
Nous avons 16 membres.	



L'année 2024 a été marquée par une série d'événements conviviaux et rassembleurs qui ont renforcé les liens entre les habitants et animé notre village. Retour sur ces moments forts.

Brocante du 28 avril 2024

La brocante annuelle a eu lieu dans un cadre idéal, avec un temps mitigé. Bien que le nombre d'exposants ait été limité à 19 cette année, l'événement a attiré un public nombreux et enthousiaste avec le baptême de voiture de rallye. La buvette et le stand de restauration ont connu un grand succès permettant à de nombreux visiteurs de se restaurer et de profiter de l'atmosphère conviviale.

Randonnée pédestre du 20 mai 2024

Cette année, notre randonnée pédestre a attiré 246 participants soit 50 marcheurs de plus que l'année précédente, un véritable signe de l'engouement croissant pour cette activité. Les conditions climatiques étaient particulièrement bonnes. Le parcours, soigneusement préparé, a ravi les participants, qui ont exprimé leur satisfaction quant à la diversité des paysages.

Fête au village du 29 juin 2024

La fête du village a une nouvelle fois été un véritable succès ! Ce moment festif a rassemblé un grand nombre d'habitants et d'amis. La soirée s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et joyeuse. Le point d'orgue de cette soirée a été le magnifique feu d'artifice offert par la municipalité qui a illuminé le ciel de Bonneveau et enchanté tous les spectateurs présents.

Concours de pétanque du 1er septembre 2024

Bien que ce concours ait attiré un nombre de participants égal à l'année dernière, les conditions météo étaient mitigées pour une après-midi de jeux en plein air. Les compétiteurs, de tout âge, ont partagé des moments de bonne humeur et de convivialité.

Arrivée du Père Noël du 8 décembre 2024

Le 8 décembre, l'événement tant attendu de l'arrivée du Père Noël a enchanté 22 enfants, âgés de 1 mois à 10 ans. Le Père Noël, fidèle à son rôle, est venu distribuer des cadeaux offerts par notre association, ainsi que des friandises, des boissons chaudes et des crêpes pour réchauffer les petits et les grands. Cette rencontre magique a permis aux enfants de vivre un moment féerique avant les fêtes de fin d'année et a apporté une belle dose de joie et de sourires dans notre village.

Clôture de l'année 2024

Pour terminer l'année sur une note festive et solidaire, l'association « Bonneveau s'anime » a offert un colis de Noël à 94 de nos aînés, âgés de 70 ans et plus. Ces colis symbolisent l'esprit de solidarité qui anime notre communauté tout au long de l'année.

L'année 2024 a donc été marquée par des moments de partage, de convivialité et de solidarité, avec des événements pour tous les âges et toutes les générations. Nous remercions chaleureusement tous les bénévoles et partenaires qui ont contribué à la réussite de ces événements et nous vous donnons rendez-vous en 2025 pour de nouveaux moments forts à partager ensemble.

Passez de bonnes fêtes de fin d'année, prenez soin de vous et à 2025 !



La Présidente

MALLET Karine

AMICALE DES CHASSEURS DE BONNEVEAU

Composition du bureau de l'Amicale :

Président : Jean DORON

Vice- Président : Michel CHEREAU

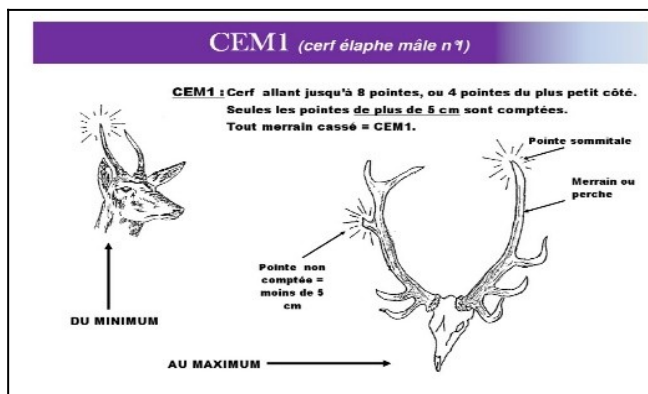
Trésorier : Jacques LOMBARDI

Secrétaire : Michel BARDET

Membres du bureau : Jean Pierre CUIILLERIER, Dimitri DORON, Jean Louis LAMBRON , Michel DURAND, Alain CÔME.

Actionnaires : David DESHAYES, Georges BRISEBOURG, Johnny De OLIVERA, Joe DOURLET, Alain MONBAILLY, Lionel BROUTE.

Activités de l'Amicale saison de chasse 2024/2025



Attribution de gibiers pour la saison 2024/2025, 10 lièvres, 9 faisans, 10 bracelets de chevreuils, 1 bracelet de cerf élaphe mâle CEM1 c'est-à-dire moins de 8 cors.

Les attributions sont accordées en fonction des comptages d'hiver et de printemps pour le comptage lièvres en février, les perdrix en mars et coqs chanteurs en mai, pour chaque espèce 2 comptages sont effectués à des dates différentes.

Nous organisons plusieurs battues au cours de la saison (renards-sangliers), ceci afin de réguler la population de sangliers qui occasionne des dégâts dans les cultures et aussi provoque quelquefois des accidents routiers.

Notre préoccupation principale lorsque nous organisons des battues, c'est la sécurité pour les chasseurs et aussi très important la sécurité pour les autres usagers de la nature.

Nous communiquons via la mairie sur Intramuros et aussi par voie d'affichage sur les panneaux d'informations à différents points de la Commune nos dates de battues, afin de prévenir les autres usagers, nous mettons aussi en place des panneaux « chasse en cours » pour signaler les secteurs où nous organisons les battues. Chaque chasseur doit respecter des consignes strictes en respectant l'angle des 30°, ne pas tirer en direction des chemins, routes, habitations, observer son environnement, bien identifier l'animal avant de tirer, tenue fluo obligatoire.

Avant chaque battue le responsable de la battue rappelle les consignes de sécurité : elles sont obligatoires et doivent être respectées impérativement.

Nous souhaitons aux chasseurs et aux non chasseurs une bonne et heureuse année 2025, joie et bonheur, santé pour vous et vos proches.

Le Président

Jean DORON

NEWS DE L'ASSOCIATION 41 SPONDYL'ASSO SITUÉE A BONNEVEAU

Toujours de plus en plus de projets d'actions pour informer, aider, écouter les malades atteints de spondylarthrite et leurs aidants.

Depuis fin 2023, la présidente a reçu une formation à Paris d'animatrice en éducation thérapeutique et est donc devenue « Patient expert ».

Elle peut ainsi participer aux ateliers des CH et mettre en place des « Actions d'accompagnement » sur Blois et Vendôme.

A Vendôme ils ont lieu 3 à 4 fois l'année au Pôle Jules Ferry.

Qu'est-ce qu'une action d'accompagnement ?

Action d'accompagnement (Art. L. 1161-3) : action qui a pour objet d'apporter une assistance et un soutien aux malades ou à leur entourage dans la prise en charge de la maladie. Cette action fait partie de l'éducation thérapeutique mais est distincte des Programmes d'Éducation Thérapeutique du patient. Ce sont de petits groupes. Les dates sont inscrites sur le site <https://www.spondylasso.com>

Pour tout renseignement complémentaire, contacts :

Tél : 02 54 77 00 32

mail : asso.spondylasso@yahoo.com

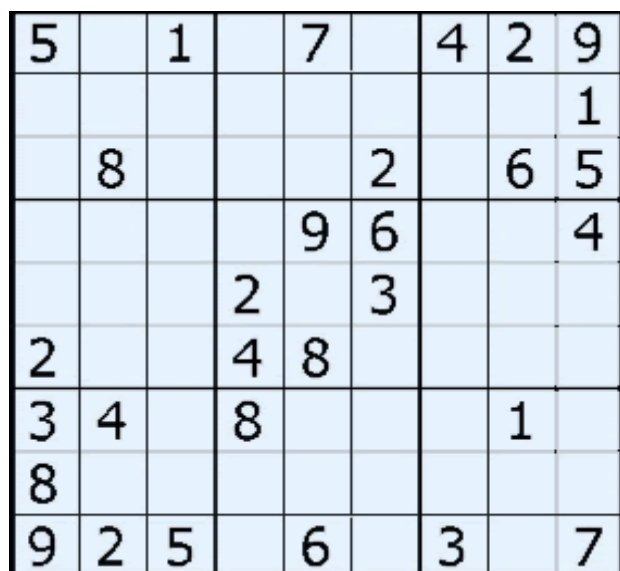
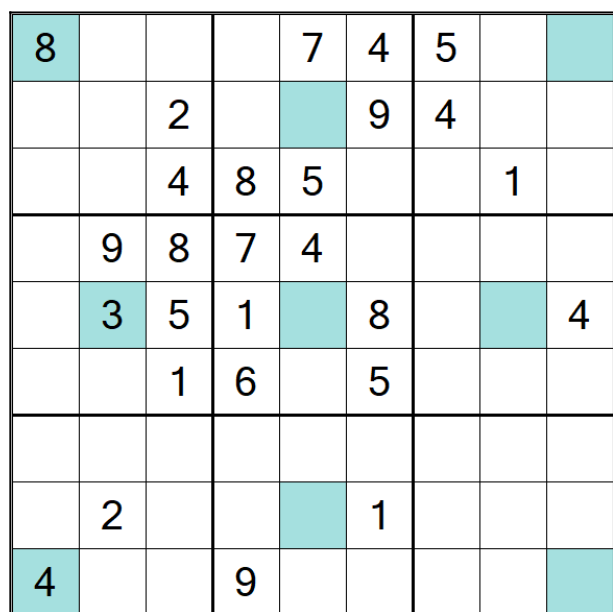


Mme COMBE Nicole

Présidente



SUDOKUS



MOTS CACHÉS

JOYEUX NOËL !



Cherche dans la grille les mots suivants

AMOUR
AVENT
BARBE
BOULE
BÛCHE
CADEAU
CHANT

CHEMINÉE
CLOCHE
CRÈCHE
DÉCEMBRE
ÉTOILE
FÊTE
GUIRLANDE

HOTTE
HOUX
JOUET
LUTIN
MAGES
MESSE
NEIGE

NOËL
RENNES
RÉVEILLON
SANTON
SAPIN
TRAÎNEAU
VŒUX





DATES A RETENIR

2025

10 JANVIER

CÉRÉMONIE DES VOEUX DU MAIRE

Rendez-vous à la salle communale

29 MARS

MESSE A L'EGLISE DE BONNEVEAU : 18 H 00

27 AVRIL

VIDE GRENIER DANS LE CENTRE BOURG

8 MAI

DÉFILÉ

9 JUIN

RANDONNÉE PÉDESTRE

28 JUIN

FETE AU VILLAGE-DJ- FEU ARTIFICE

12 JUILLET

MESSE A L'EGLISE DE BONNEVEAU : 18 H 00

7 SEPTEMBRE

TOURNOI DE PÉTANQUE

27-28-29
SEPTEMBRE

RALLYE COEUR DE FRANCE

11 NOVEMBRE

DÉFILÉ

7 DÉCEMBRE

ARRIVÉE DU PÈRE NOEL



QUELQUES EVENEMENTS DE L'ANNEE



Vendredi 15 Mars

Gilbert GUILLON ne s'attendait pas à une telle surprise : famille, élus, agents communaux avaient gardé le secret pour l'organisation de cette cérémonie !
M. Christophe MARION, député, a remis à Gilbert la médaille de l'Assemblée Nationale pour saluer son engagement citoyen.

Lundi 13 mai
Merci aux bénévoles qui ont participé au fleurissement du centre bourg



Samedi 23 MARS
Exercice de "manoeuvre incendie"
Sapeurs pompiers de Dresse sur Draye



Dimanche 25 Aout
Intervillages à Choue



Samedi 28 Septembre
Rallye Coeur de France



Dimanche 1er septembre
Tournoi de pétanque



Dimanche 8 décembre
Arrivée du Père Noël



Lundi 25 Mars
Réunion publique avec la gendarmerie pour sensibilisation sur la sécurité



Defilé du 11 novembre



